

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 27 juin 2025.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Marie-Rose GALMES, M. Mehdi MONNIER, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Rémi PLUCHE avec pouvoir à Mme Ghénia BENSAOU
Mme Nora ZARLENGA avec pouvoir à Mme Annie VITALI
M. Olivier GOUSSET avec pouvoir à M. Philippe DUVERNOY
Mme Priscilla BORGERHOFF avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Brigitte JACQUEMIN avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET

Etaient absents :

Mme Gisèle CUCHET
M. Patrick TAUSENDFREUND

Secrétaire de séance : M. Alexandre GAUTHIER

<u>OBJET</u>

<u>PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT DE PIGISTES VACATAIRES</u>
--

Cette délibération a été affichée le : 9 juillet 2025

PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT DE PIGISTES VACATAIRES

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

I. Contexte

L'article 1^{er} du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public définit les vacataires comme des agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés.

En vue de la publication du magazine municipal, la collectivité fait appel à des pigistes. Ces derniers ont pour mission la rédaction d'articles incluant la collecte de l'information et la rédaction des textes dans un style journalistique suivie de leur transmission à la rédaction du magazine dans les délais impartis. Pour chaque numéro de magazine (six par année), le service communication est susceptible de faire appel à trois pigistes.

Le service communication adresse, pour chaque numéro, une commande à chaque pigiste, comportant la liste des articles à rédiger, en précisant le sujet, l'angle, le calibrage et le délai à respecter, de même que les contacts des dépositaires de l'information.

II. Rémunération

La rémunération des pigistes vacataires est basée sur les tarifs suivants (en euros nets) :

- Un dossier de 4 pages : 300 €
- Un dossier de 2 ou 3 pages : 200 €
- Une pleine page : 100 €
- Un principal : 45 €
- Un secondaire : 35 €
- Un(e) filet ou brève : 20 €

En sus un forfait de 30 € leur est accordé pour les frais engagés au titre de leurs missions (appels téléphoniques, déplacements...).

Par ailleurs, les pigistes peuvent être amenés à prendre une photo. Celle-ci est rémunérée comme suit :

- Une photo principale : 45 €
- Une photo secondaire : 35 €
- Une photo filet ou brève : 20 €

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal :

- autorise le recrutement d'agents vacataires dans les conditions susmentionnées,
- inscrit au budget les crédits nécessaires.

Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 9 juillet 2025